

**FR**

**FR**

**FR**



COMMISSION EUROPÉENNE

LA HAUTE REPRÉSENTANTE  
DE L'UNION POUR LES  
AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET LA  
POLITIQUE DE  
SÉCURITÉ

Bruxelles, le 14.4.2011  
COM(2011) 204 final

**RAPPORT CONJOINT AU CONSEIL ET AU PARLEMENT EUROPÉEN**

**RAPPORT ANNUEL HONG KONG 2010**

# Région administrative spéciale de Hong Kong: rapport annuel 2010

## INTRODUCTION

Depuis la rétrocession de la région administrative spéciale (RAS) de Hong Kong à la Chine continentale il y a plus de treize ans, l'Union européenne suit attentivement son évolution économique et politique afin de respecter l'engagement qu'elle avait pris en 1997 auprès du Parlement européen de publier un rapport annuel en la matière. Le présent rapport, portant sur l'année 2010, est le treizième de ce type.

Durant cette période, le principe dit «un pays, deux systèmes», inscrit dans la déclaration sino-britannique et dans la loi fondamentale de Hong Kong, a continué de s'appliquer de manière satisfaisante. Les droits et libertés fondamentaux du peuple de Hong Kong ont été respectés, l'État de droit a été protégé et l'économie de marché ainsi que l'environnement des entreprises ont été préservés.

Les relations bilatérales et la coopération entre l'Union européenne et Hong Kong ont continué d'évoluer de manière très favorable, tant en ce qui concerne les échanges et les investissements que le dialogue sur des questions d'intérêt commun. L'Union européenne est demeurée le deuxième partenaire commercial de Hong Kong. Elle représente la première source d'investissements étrangers directs (IED), après la Chine continentale et les Îles Vierges britanniques. Hong Kong, qui abrite l'un des milieux d'affaires européens les plus importants d'Asie et qui est une plaque tournante dans les domaines économique et financier à l'échelon régional, reste un partenaire stratégique de l'Union européenne en matière d'échanges et d'investissements.

L'Union européenne demeure résolument favorable à une avancée rapide et significative sur la voie de l'objectif visant à instaurer un véritable suffrage universel, conformément à la loi fondamentale de la RAS de Hong Kong et aux souhaits exprimés par sa population.

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION POLITIQUE

L'année 2010, dominée par un débat politique intense sur la réforme électorale, a été capitale pour l'évolution constitutionnelle de Hong Kong.

Au mois de juin, l'approbation, par le conseil législatif, des propositions relatives aux modalités d'élection du chef de l'exécutif et à la formation de l'assemblée législative en 2012, a constitué une étape importante. En vertu de ces nouvelles dispositions, le comité chargé d'élire le chef de l'exécutif passera de 800 à 1 200 membres et le nombre de sièges du conseil législatif passera de 60 à 70 en 2012. La proportion de députés élus au suffrage direct et ceux élus par l'intermédiaire des membres des circonscriptions fonctionnelles (conformément à la décision de 2007 du comité permanent du Congrès national du peuple) reste inchangée (50:50).

Sur les dix nouveaux sièges du conseil législatif, cinq seront élus au suffrage direct par circonscription géographique et les cinq autres seront attribués aux circonscriptions fonctionnelles. Ces derniers seront occupés par des membres élus directement au sein des Conseil de districts, qui sont les autorités locales. Ainsi, les 3,2 millions d'électeurs inscrits

mais n'ayant pas le droit d'élire les législateurs des circonscriptions fonctionnelles pourront voter pour les cinq nouveaux sièges de ces circonscriptions.

Le chef de l'exécutif, M. Donald Tsang, a déclaré le 25 juin que cette réforme venait couronner la réussite du principe dit «un pays, deux systèmes». Dans son discours de politique générale prononcé en octobre, il a insisté sur le fait que l'adoption, par le conseil législatif, d'un train de mesures constitutionnelles pour 2012 constituait, pour Hong Kong, une étape décisive sur la voie du suffrage universel et concrétisait les aspirations de la communauté de faire avancer le processus d'évolution constitutionnelle.

Le 25 juin 2010, le porte-parole de la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, M<sup>me</sup> Catherine Ashton, a publié une déclaration prenant acte de l'approbation, par le conseil législatif, des réformes électorales de 2012 et précisant que l'Union européenne continuait de soutenir avec force la réalisation de progrès rapides et substantiels vers l'objectif d'un véritable suffrage universel, conformément à la loi fondamentale de Hong Kong et aux normes internationales, qui constitue la meilleure garantie de stabilité et de prospérité pour la population.

L'évolution du processus législatif ne s'est pas faite sans heurts. Tous les partis pandémocratiques se sont, dans un premier temps, opposés aux propositions du gouvernement. Des élections partielles ont eu lieu en mai, à la suite de la démission, au mois de janvier, de cinq législateurs pandémocratiques qui estimaient que la tenue d'élections partielles constituerait «de facto un référendum» sur le rythme de l'évolution démocratique. Ces cinq législateurs ont tous été réélus à l'issue d'un scrutin caractérisé par un taux de participation très faible (17 %) et l'abstention des partis favorables au gouvernement. Soucieux de parvenir à un compromis qui éviterait un nouveau rejet, par le conseil législatif, du projet de réforme électorale, des représentants de la Chine continentale ont rencontré les chefs de file du camp pandémocratique de Hong Kong pour la première fois depuis les événements de Tiananmen survenus en 1989. Le gouvernement central a accepté la proposition du parti démocratique visant à autoriser l'ensemble des électeurs inscrits (et non plus uniquement les membres élus des conseils locaux) à Hong Kong à voter lors de l'élection des cinq nouveaux membres des circonscriptions fonctionnelles. Cette nouvelle proposition a finalement été adoptée à la majorité requise des deux tiers. L'Union européenne se félicite de l'organisation de ce dialogue qui a permis l'adoption de la proposition.

Le chef de l'exécutif, M. Donald Tsang, a clairement indiqué, dans sa déclaration d'octobre, que son gouvernement ne légiférerait pas dans le domaine de la sécurité nationale en application de l'article 23 de la loi fondamentale tant qu'il serait au pouvoir. Bien qu'il s'agisse là d'une obligation constitutionnelle, il consacrerait son énergie à des questions plus urgentes, comme la mise en œuvre de la législation qui créera les conditions nécessaires à la réforme électorale de 2012 ou la résolution des problèmes quotidiens.

Le nouveau président de la Cour suprême de Hong Kong, M. Geoffrey Ma, a pris ses fonctions en septembre 2010 et s'est engagé à défendre l'État de droit dans la région administrative spéciale ainsi qu'à veiller énergiquement à l'intégrité des tribunaux de la ville.

Les législateurs de Hong Kong, toutes tendances politiques confondues, ont exprimé leur soutien à l'activiste chinois emprisonné, Zhao Lianhai, qui avait appelé, en Chine continentale, les parents d'enfants victimes du lait contaminé à la mélamine à se regrouper pour demander réparation. Certains d'entre eux avaient également signé une pétition destinée

à la Cour populaire suprême demandant la libération du militant. En outre, 28 députés du Congrès national du peuple ont déposé une pétition commune auprès de la Cour pour réclamer une sentence plus clément. Zhao Lianhai a été remis en liberté pour raison médicale en décembre 2010.

Le 23 août 2010, des événements tragiques se sont déroulés aux Philippines, où un bus transportant des touristes de Hong Kong a été pris en otage à Manille: huit personnes ont trouvé la mort et de nombreuses autres ont été blessées. L'Union européenne a adressé ses condoléances à la population et l'a assurée de son soutien.

Les liens entre Hong Kong et Taïwan se sont encore renforcés en 2010. Le secrétaire aux finances de Hong Kong, M. John Tsang, s'est rendu sur l'île au mois d'août. Un Conseil de coopération économique et culturelle entre Taïwan et Hong Kong a été créé en mai, à Hong Kong. Les deux parties sont convenues de développer les échanges et la coopération en matière de commerce, de finance, de promotion des investissements et de tourisme.

Dans l'ensemble, l'Union européenne estime que le principe dit «un pays, deux systèmes» a continué de s'appliquer de manière satisfaisante dans la RAS de Hong Kong et que les droits et libertés de sa population, garantis par la déclaration sino-britannique et la loi fondamentale, ont été respectés.

## ÉVOLUTION DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET COMMERCIALE

L'économie de Hong Kong s'est bien redressée au début de l'année 2010, après la crise financière internationale. Le PIB a augmenté de 7,1 % en termes réels au cours des trois premiers trimestres de 2010, après avoir accusé un recul de 2,7 % en 2009. Les mesures prises par le gouvernement pendant la crise ont permis d'atténuer les risques extérieurs et de maintenir la confiance. La croissance en période d'après-crise a été tirée par l'économie vigoureuse de la Chine continentale, une forte reprise des exportations à destination des marchés asiatiques, un afflux important de liquidités ainsi qu'un regain de confiance de la part des consommateurs et des entreprises. Le marché du travail est resté stable et le taux de chômage est tombé à 4,1 % au cours des trois mois précédant novembre 2010<sup>1</sup>, son niveau le plus bas depuis deux ans. Des tensions inflationnistes ont toutefois accompagné la reprise économique soutenue et le renchérissement des importations. L'augmentation des prix à la consommation a atteint 2,3 %<sup>2</sup> en 2010 et cette tendance à la hausse devrait se poursuivre en 2011.

En 2010, Hong Kong a attiré un volume important de liquidités internationales sur le marché des actifs dans un contexte général d'assouplissement monétaire. Étant donné que le dollar de Hong Kong est ancré au dollar des États-Unis, la politique monétaire n'a pas pu être utilisée comme instrument pour relâcher la pression sur le prix des actifs. Par conséquent, le gouvernement de la RAS de Hong Kong a dû s'atteler à une tâche ardue consistant à atténuer le risque d'une bulle spéculative en 2010. En dépit des conséquences négatives du lien monétaire sur l'inflation et la fluctuation du prix des actifs, les autorités ont réaffirmé

---

<sup>1</sup> Source: Bureau du recensement et des statistiques de Hong Kong.

<sup>2</sup> Source: Ce chiffre correspond au taux de croissance de l'IPC composite sur les onze premiers mois de 2010, Bureau du recensement et des statistiques de Hong Kong.

publiquement qu'elles souhaitent maintenir le mécanisme de cours du change fixe (ancrage du HKD à l'USD), en place depuis 1983.

Hong Kong a joué un rôle de plus en plus important dans l'internationalisation de la monnaie de la Chine continentale, le yuan renminbi (CNY). Avec l'appui du pouvoir central et grâce à l'expertise financière et à l'infrastructure qu'il possède, Hong Kong a réussi, pour l'heure, à s'imposer comme principal centre offshore pour les produits et services en CNY. En 2010, la Chine a progressivement assoupli les règles applicables à diverses opérations libellées en CNY, comme les transferts de capitaux, les transactions transfrontalières, l'émission d'obligations de sociétés et l'accès à son marché onshore des obligations, afin de développer la circulation de fonds offshore en CNY. Parallèlement, les échanges en CNY ont pris un essor considérable et durable à Hong Kong, affichant des taux de croissance et des niveaux records pour les dépôts en CNY, les opérations transfrontalières de règlement des échanges et les produits financiers et d'investissement libellés en CNY. Hong Kong est également resté, en 2010, le plus grand marché au monde des introductions en bourse.

Hong Kong et la Chine ont continué à intensifier leurs liens économiques et commerciaux grâce à l'accord instaurant un partenariat économique renforcé (CEPA). Au titre du supplément VII à cet accord, signé en mai 2010, la Chine a mis en place des mesures supplémentaires de libéralisation des services en faveur de prestataires de Hong Kong, portant à 44 le nombre total de secteurs de services libéralisés dans le cadre du CEPA. L'Union européenne a poursuivi sa coopération avec le gouvernement de Hong Kong pour diffuser les informations relatives aux accords CEPA auprès des milieux d'affaires européens.

Sur le plan de l'intégration régionale, Hong Kong et la province chinoise du Guangdong ont pris de nouvelles mesures afin d'institutionnaliser leur coopération et leurs échanges, sous la forme d'un accord-cadre approuvé par le Conseil d'État de la République populaire de Chine et signé le 7 avril 2010. Cet accord vise à encourager le développement socioéconomique conjugué de Hong Kong et Guangdong ainsi qu'à tirer parti de la compétitivité des secteurs des services de Hong Kong et des industries manufacturières de Guangdong pour constituer une plateforme internationale moderne se trouvant à la pointe des secteurs manufacturier et des services.

Tout en continuant à soutenir avec force un système commercial multilatéral, Hong Kong a pris récemment une part plus active dans la négociation et la conclusion d'accords de libre-échange. Outre l'accord CEPA conclu avec la Chine continentale, Hong Kong a signé, le 29 mars 2010, un accord de partenariat économique renforcé avec la Nouvelle-Zélande. Il s'agissait là du premier accord de libre-échange conclu avec un pays étranger. Des négociations ont par ailleurs été entamées avec l'Association européenne de libre-échange (AELE) en janvier 2010 et devraient aboutir prochainement. Hong Kong a engagé des pourparlers exploratoires avec le Chili, le Pérou et la Malaisie. L'OMC a réalisé un examen de la politique commerciale de Hong Kong en décembre 2010. À l'instar de ses examens précédents, l'OMC a déclaré que Hong Kong demeure l'un des marchés les plus libéraux et transparents sur le plan des investissements étrangers ainsi que l'une des économies les plus axées sur le marché et les plus ouvertes au monde.

Plusieurs propositions législatives importantes dans le domaine économique ont été présentées ou adoptées en 2010. En juillet, Hong Kong a légiféré pour la première fois sur un salaire minimum. Le Conseil législatif a adopté la proposition du groupe de travail mis en

place par le gouvernement visant à instituer un salaire horaire minimum de 28 HKD (soit 2,80 EUR environ). La loi instaurant un salaire minimum entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011.

L'élaboration du projet de loi relatif à la concurrence a constitué une autre étape importante. Ce projet de loi (s'il est adopté) prévoit la mise en place d'une commission de la concurrence, qui serait chargée d'enquêter sur les pratiques de concurrence déloyale entrant dans son champ d'application et de prendre des sanctions tandis que les autorités existantes de radiodiffusion et de télécommunication seraient, pour leur part, compétentes pour les affaires afférentes à l'un ou l'autre de ces domaines. Le projet de loi prévoit également la création d'un tribunal de la concurrence. L'Union européenne se félicite de l'introduction de ce projet car elle estime que la politique de concurrence est une caractéristique majeure d'une économie de marché performante. Cette mesure créerait des conditions égales pour les entreprises, améliorerait l'efficacité économique et protégerait un environnement de libre-échange favorable aux consommateurs.

Le 3 mars 2010, Hong Kong a achevé le processus législatif relatif à l'adoption de la loi et de ses dispositions afférentes à l'échange d'informations conformément à la version de 2004 du modèle de convention fiscale de l'OCDE. La législation fiscale ne prévoit d'échange d'informations que sur demande. Pour répondre à une attente des citoyens, Hong Kong a intégré des garanties dans chacune des conventions globales de double imposition, ce qui fournit des garanties de procédure supplémentaires lors d'une demande d'échange d'informations émanant d'autorités étrangères. En 2010, Hong Kong a signé 14 conventions fiscales de ce genre (dont 7 avec des États membres de l'UE). Le réseau de conventions fiscales bilatérales, qui est en expansion, devrait ouvrir de nouvelles perspectives économiques et commerciales et de nouvelles possibilités d'investissement à toutes les parties.

## **COOPERATION ET RELATIONS ENTRE L' UNION EUROPEENNE ET HONG KONG**

En 2010, les relations bilatérales et la coopération entre l'Union européenne et Hong Kong ont continué à se développer. Hong Kong joue un rôle important dans la région et est une plateforme d'intermédiation pour les flux d'échanges et d'investissements entre l'Union européenne et la Chine.

En 2010, l'Union européenne est restée le deuxième partenaire commercial de Hong Kong, après la Chine continentale. La même année, Hong Kong était quant à lui le 16<sup>ème</sup> partenaire commercial de l'Union européenne. Les échanges bilatéraux entre les deux parties ont repris avec vigueur et augmenté de 29,9 % au cours des neuf premiers mois de l'année, atteignant 37,9 milliards d'EUR.

Après la Chine continentale et les Îles Vierges britanniques, l'Union européenne a été le premier investisseur étranger à Hong Kong, contribuant pour 9,9 % au stock total d'investissements étrangers directs en 2009. Les investissements de Hong Kong en Europe ont connu une évolution constante et sont devenus l'une des sources majeures d'investissements directs en provenance d'Asie.

En dépit de la crise économique mondiale, Hong Kong a continué d'abriter l'un des milieux d'affaires européens les plus importants d'Asie et a encore attiré un grand nombre de citoyens européens venant résider et travailler sur son territoire, lesquels représentaient au total près de 31 100 personnes à la fin de l'année 2010, selon les chiffres officiels de l'immigration de Hong Kong. L'Union européenne demeure la principale zone de provenance des sociétés

étrangères sur le territoire, avec 423 sièges régionaux, 654 bureaux régionaux et 590 bureaux locaux en juin 2010<sup>3</sup>, dépassant les États-Unis et le Japon. La présence commerciale de l'Union européenne couvre un large éventail de secteurs, essentiellement les services financiers et les services aux entreprises, le commerce, la logistique, la construction et la distribution. Les entreprises de l'Union européenne sont devenues des acteurs de premier plan, notamment dans les secteurs de la banque, des assurances et des valeurs mobilières de Hong Kong.

Le 4<sup>ème</sup> dialogue structuré entre la Commission européenne et le gouvernement de la RAS de Hong Kong s'est tenu à Bruxelles le 22 novembre 2010. Il a porté sur une grande variété de sujets comme les relations économiques, y compris le commerce et les investissements, l'aviation, l'environnement, la recherche, la technologie, l'innovation et la coopération dans le domaine de l'éducation. Les deux parties ont noté avec satisfaction que leurs relations économiques et commerciales s'étaient encore renforcées et que le commerce bilatéral avait retrouvé durablement le niveau atteint avant la crise financière. Les échanges constructifs se sont intensifiés sur la réforme de la réglementation dans les secteurs des services financiers et de la sécurité des jouets.

Après plusieurs années de pourparlers entre la Commission européenne et Hong Kong, ainsi que le lancement de négociations bilatérales entre l'Allemagne et Hong Kong en 2008, la Commission européenne et Hong Kong sont parvenus à un accord en 2010 sur le moyen de rétablir la sécurité juridique dans leurs accords bilatéraux relatifs aux services aériens.

La Commission a effectué de nombreuses visites de haut niveau à Hong Kong en 2010. Au mois de janvier, M<sup>me</sup> Kuneva, membre de la Commission chargée de la santé et de la protection des consommateurs, s'est rendue à Hong Kong pour participer au dialogue ouvert sur l'initiative de l'APEC relative à la sécurité des jouets. En août 2010, le commissaire Semeta (fiscalité et union douanière, audit et lutte antifraude) s'est entretenu avec ses homologues de Hong Kong de questions relatives à la fiscalité et à la douane. Tout en félicitant les autorités de Hong Kong pour les progrès réalisés dans l'application des normes de l'OCDE afférentes à l'assistance en matière fiscale, il a confirmé l'intérêt que l'Union européenne et ses États membres portent à l'instauration d'une coopération spécifique, avec Hong Kong, sur les revenus de l'épargne pour garantir que les investisseurs originaires de l'Union sont imposés selon les règles de l'État membre dans lequel ils résident, conformément à la directive de l'UE sur l'imposition des revenus de l'épargne et aux accords connexes. En septembre, M. Deffaa, directeur général chargé de la fiscalité et de l'union douanière, a assisté, avec une délégation de fonctionnaires des douanes, à la 8<sup>ème</sup> réunion du comité conjoint dans le domaine de la douane et de la coopération.

Les activités relevant du programme d'information sur les entreprises de l'Union européenne pour Hong Kong et Macao (EUBIP), cofinancé par la Commission européenne et géré par la Chambre de commerce européenne (CCE) à Hong Kong, sont de plus en plus nombreuses et diverses. En 2010, la priorité a été accordée à la réglementation des services financiers, au partenariat économique renforcé (CEPA), à l'environnement, aux télécommunications, à la douane et à la fiscalité. Différents conseils ont été mis en place dans les secteurs où les entreprises et l'industrie européennes occupent une place de premier plan, par exemple les technologies de l'information et des communications (TIC) et les services financiers. Ils ont

---

<sup>3</sup> Source: Bureau du recensement et des statistiques de Hong Kong.

fourni une importante contribution sectorielle au dialogue instauré entre nos gouvernements. L'EUBIP a permis aux milieux d'affaires de l'Union européenne et de Hong Kong de mieux se comprendre.

Hong Kong demeure un centre de liberté de la presse et de liberté d'expression, une plaque tournante médiatique de premier plan à l'échelon régional. Les efforts de diplomatie publique déployés par l'Union européenne ont été axés sur le renforcement de son rôle actif et de sa visibilité à Hong Kong dans le cadre nouveau du traité de Lisbonne. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, le bureau de l'Union européenne à Hong Kong représente l'UE en tant que coordinateur et négociateur dans cette région administrative spéciale. Le traité de Lisbonne donne la possibilité à l'Union européenne de renforcer ses liens avec Hong Kong. Le bureau de l'UE, qui coopère étroitement avec les États membres officiellement représentés sur le territoire, assure la diffusion rapide d'informations majeures dans les domaines suivants: politique de l'Union européenne en matière de commerce et de réglementations, énergie et changement climatique, régulation financière, dialogue interculturel et rôle de l'Union européenne dans le monde.

Hong Kong est sorti de la crise financière mondiale sans aucun problème systémique majeur. Ses fondamentaux économiques et financiers sains, son économie de marché ouverte ainsi que son environnement juridique stable s'appuyant sur le respect de l'État de droit et l'indépendance du système judiciaire constituent des facteurs importants pour développer les échanges et les flux d'investissement avec l'Union européenne et mettre en place une passerelle vers la Chine continentale et la région.